GESI

groupement français des industries électroniques de sécurité incendie

DAAF : Détecteur avertisseur autonome de fumée



FFMI

FÉDÉRATION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'INCENDIE

Tous droits réservés. Reproduction, même partielle, interdite. © 2026 FFMI

« Le Code de la propriété intellectuelle et artistique n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article L.122-5, d'une part, que les « copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, « toute représentation ou reproduction intégrale, ou partielle, faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause, est illicite » (alinéa 1er de l'article L. 122-4). Cette représentation ou reproduction, par quelque procédé que ce soit, constituerait donc une contrefaçon sanctionnée par les articles 425 et suivants du Code pénal. »

Sommaire

Introduction : 4

1. Depuis l'entrée en vigueur de la loi DAAF en France 4

1.1. Risque incendies domestiques et victimes en France 4

1.2. Culture timide de la prévention incendie domestique 5

1.3. Taux d'équipement à améliorer 5

1.4. Ce que dit la règlementation 6

1.5. Ce qui fonctionne bien dans les pays voisins 7

2. Les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée 8

2.1. Le rôle des détecteurs de fumée : 8

2.2. Fondamentaux techniques des détecteurs de fumée sur le marché Français 9

2.3. La qualité comme critère fondamental de choix 10

2.4. L'installation pour une protection efficace 10

2.5. Utilisation, maintenance et remplacement 11

3. La FFMI & Le GESI 13

4. Proposition d'actions 14

5. Les ressources 15

Introduction :

La sécurité incendie domestique en France, constitue un enjeu crucial pour mieux protéger les personnes dans leur logement, non seulement en conformité avec la loi, mais aussi en visant une prévention renforcée. Malgré les avancées réglementaires, notamment avec la loi de 2010 imposant l'installation de détecteurs de fumée (DAAF) dans tous les logements, plusieurs défis persistent. Le taux d'équipement reste à améliorer, avec des incertitudes sur le bon fonctionnement et l'entretien des DAAF installés depuis près de dix ans.

En parallèle, la France doit renforcer sa culture de la prévention des incendies domestiques, encore trop timide, comparée à celle de ses voisins européens comme l'Irlande, l'Allemagne, la Belgique, ou le Royaume-Uni. Cela passe par une meilleure diffusion de l'information auprès du grand public et des professionnels, ainsi qu'une collaboration active entre les pouvoirs publics, les assureurs, les bailleurs sociaux...

De plus, la qualité des DAAF installés doit être une priorité, avec un accent sur les certifications et le suivi rigoureux de leur bon fonctionnement. Enfin, pour garantir une protection optimale, il est essentiel de respecter les recommandations d'installation, d'entretien et de remplacement des DAAF, en sensibilisant les occupants et propriétaires à leurs responsabilités respectives.

La sécurité incendie domestique en France doit donc évoluer vers une approche plus proactive et collective, où chaque acteur, du particulier à l'institution, joue pleinement son rôle pour réduire les risques et sauver des vies.

1. Depuis l'entrée en vigueur de la loi DAAF en France

1.1. Risque incendies domestiques et victimes en France

En France, le risque d'incendie domestique est un enjeu majeur de sécurité publique.

Selon les données de l'Observatoire National de la Sécurité Électrique (ONSE) et d'autres organismes publics, il a été recensé pour l'année 2021

- 68 500 interventions des SP pour incendies d'habitations, soit un incendie domestique toutes les huit minutes,
- 156 000 déclarations de sinistre incendies auprès des assurances.

Ces incendies ont eu des conséquences dramatiques : on dénombre 14 900 blessés et 233 décès liés aux incendies domestiques en France. Fait inquiétant, 70 % des incendies mortels surviennent la nuit, lorsque les occupants sont les plus vulnérables. Les jeunes sont particulièrement à risque, faisant de l'incendie l'une des principales causes d'accidents domestiques dans cette tranche d'âge.

Les causes d'incendies domestiques sont principalement dues à la négligence humaine, représentant 75 % des cas, souvent liée à la maladresse ou à l'inattention. Le pourcentage

d’incendies de source électrique est de l’ordre de 20 à 35 %, soulignant l'importance de la vigilance et de l'entretien des installations électriques.

Ces chiffres rappellent l'importance des mesures de prévention, telles que l'installation de détecteurs de fumée, la vigilance accrue concernant les sources de chaleur et les équipements électriques, ainsi que l'éducation aux risques incendie, notamment pour les jeunes et leurs familles.

1.2. Culture timide de la prévention incendie domestique

En France, la culture de la prévention des incendies domestiques reste relativement faible, tant au niveau professionnel que parmi le grand public. Cette situation résulte d'une méconnaissance générale des risques associés aux incendies domestiques, des gestes à adopter en cas de départ de feu, et des solutions préventives telles que l'installation de détecteurs de fumée ou la maintenance des installations électriques.

Par comparaison, le Royaume-Uni, l’Irlande et la Scandinavie, ont une culture de prévention des incendies beaucoup plus ancrée, y compris chez les enfants. Là-bas, des programmes de sensibilisation sont intégrés dès le plus jeune âge, avec des interventions régulières dans les écoles pour éduquer les enfants sur les risques d'incendie et les gestes à adopter en cas d'urgence. Ces initiatives permettent une meilleure prise de conscience des dangers et une transmission efficace des bonnes pratiques au sein des familles.

En France, bien que des efforts existent, ils restent moins systématiques et moins intégrés dans le quotidien des jeunes et des adultes. Ce déficit de diffusion de l'information par les autorités et les acteurs de la sécurité entraîne une vulnérabilité accrue face aux incendies domestiques. Pour pallier cette situation, il est essentiel de renforcer la communication et l'information sur la prévention des incendies, en rendant accessibles les connaissances nécessaires à la protection contre les incendies domestiques et en soulignant la responsabilité collective dans la mise en œuvre de ces mesures préventives.

1.3. Taux d’équipement à améliorer

Le taux d'équipement en détecteurs autonomes avertisseurs de fumée (DAAF) en France, bien que progressant depuis l'entrée en vigueur de la loi DAAF en 2015, demeure une donnée incertaine. Seuls des rapports d’évaluation réguliers permettraient d’avoir une vision claire de la situation. De plus, il subsiste des incertitudes sur l'état de fonctionnement des DAAF installés il y a près de dix ans. Il est probable qu'une proportion significative de ces dispositifs n'ait pas été vérifiée régulièrement, voire que certains utilisateurs aient perdu la notice explicative, compliquant ainsi l'entretien et les tests de bon fonctionnement.

Une préoccupation particulière émerge en lien avec l'installation massive de DAAF depuis 2015, ces appareils atteignent désormais leur fin de vie. En effet, la durée de vie maximum d'un DAAF est de 10 ans, ce qui signifie que les détecteurs installés depuis 2015 nécessitent un remplacement. Il est crucial d'assurer non seulement un renouvellement des équipements défectueux ou périmés, mais aussi de sensibiliser les usagers à l'importance de vérifier régulièrement le bon état de leurs DAAF pour garantir une protection continue contre les incendies domestiques.

Le taux d'équipement serait autour de 87% des logements équipés seulement, selon une enquête IFOP réalisée pour la FFMI en 2025 (logement principal)

Certains facteurs peuvent expliquer de taux encore trop modeste :

- La communication officielle, par les autorités publiques, est assez modeste depuis les dernières années, après une période plus faste dans les années 2015 et suivantes :
- On peut noter l'absence de contrôle organisé sur la présence et le bon fonctionnement des DAAF dans les logements, en particulier au moment des changements d'occupants : on peut regretter en particulier l'absence de prise en compte du DAAF dans les DPE (diagnostic de performances énergétique).
- - l'absence d'actions pro-active généralisées de la part des assureurs sur les DAAF.

1.4. Ce que dit la règlementation

Depuis mars 2015, la règlementation impose l'installation d'au minimum un détecteur autonome avertisseur de fumée (DAAF) dans tous les logements en France. La règlementation répartit les responsabilités entre le propriétaire du logement et l'occupant, afin de garantir une protection efficace contre les risques d'incendie domestique.

Responsabilité du propriétaire :

Le propriétaire a la charge d'acheter et d'installer le DAAF dans le logement. Il doit s'assurer que le détecteur est bien conforme à la norme en vigueur (norme EN 14604) et qu'il est installé dans un emplacement adéquat, (par exemple : généralement dans les dégagements ou les parties communes du logement (chambres à coucher, entrée, salon, ...), où il pourra détecter efficacement la fumée en cas d'incendie.

Référence réglementaire

Art. 1 er. – Dans les parties privatives des bâtiments d'habitation, au moins un détecteur de fumée normalisé est installé dans chaque logement, de préférence dans la circulation ou dégagement desservant les chambres. Le détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur.

Responsabilité de l'occupant :

Une fois le DAAF installé, c'est à l'occupant du logement, qu'il soit locataire ou propriétaire occupant, de veiller à son bon fonctionnement. Cela inclut la maintenance régulière, comme le remplacement des piles si nécessaire et le remplacement du DAAF en fin de vie.

Législation et règlementation encadrant les DAAF

Loi n° 2010-238 du 9 mars 2010

Cette loi rend obligatoire l'installation de DAAF dans tous les logements, qu'ils soient neufs ou existants. Elle impose que chaque logement soit équipé d'au moins un détecteur de fumée avant le 8 mars 2015. La responsabilité de l'achat et de l'installation incombe au propriétaire du logement.

Décret n° 2011-36 du 10 janvier 2011

Ce décret précise les conditions d'application de la loi de 2010. Il indique notamment que le DAAF doit être conforme à la norme européenne EN 14604, et détaille les obligations du propriétaire et de l'occupant en matière de maintenance et de remplacement du détecteur.

Arrêté du 5 février 2013

Cet arrêté précise les exigences techniques du DAAF. Il doit être muni du marquage CE et satisfaire aux exigences de la norme EN 14604. L'arrêté décrit également les caractéristiques minimales du dispositif, telles que la sensibilité au feu, la puissance sonore, et les instructions de maintenance.

1.5. Ce qui fonctionne bien dans les pays voisins

Dans les pays voisins comme le Royaume-Uni et l'Allemagne, la culture de prévention contre les incendies domestiques est bien développée et repose sur des réglementations strictes qui imposent des exigences plus élevées en matière d'équipement en détecteurs de fumée par logement.

Royaume-Uni :

Au Royaume-Uni, la législation sur les détecteurs de fumée est plus rigoureuse. Par exemple, en Angleterre et au Pays de Galles, il est exigé que chaque étage d'un logement soit équipé d'au moins un détecteur de fumée, et que les cuisines soient équipées d'un détecteur de monoxyde de carbone si un appareil à combustible solide y est installé. En Écosse, depuis février 2022, la réglementation est encore plus stricte, nécessitant un détecteur de fumée dans le salon et les couloirs, un détecteur de chaleur dans la cuisine et un détecteur de monoxyde de carbone dans chaque pièce contenant un appareil de combustion.

Allemagne :

En Allemagne, chaque Land (région) impose ses propres réglementations, mais la tendance est à l'obligation de doter chaque logement de plusieurs détecteurs de fumée. Généralement, il est obligatoire d'installer des détecteurs de fumée dans toutes les chambres et les couloirs qui mènent aux sorties, ce qui assure une couverture plus complète du logement.

Comparaison avec la France :

En comparaison, la France exige seulement un détecteur de fumée par logement, ce qui, bien que bénéfique, reste en deçà des standards appliqués chez certains de nos voisins. Le nombre d'appareils requis par logement est un indicateur clé de la priorité donnée à la sécurité incendie

dans ces pays, et pourrait inspirer des améliorations en France pour renforcer la protection des occupants.

Cette différence dans les exigences légales reflète une approche plus proactive dans ces pays en matière de prévention des risques d'incendie domestiques, qui se traduit par une meilleure sécurité pour les habitants. L'exemple de ces pays pourrait servir de modèle pour encourager l'adoption de réglementation plus affirmée en France et ainsi améliorer la sécurité des logements face aux risques d'incendie.

2. Les Détecteurs Avertisseurs Autonomes de Fumée

Un DAAF est un dispositif de sécurité incendie conçu pour détecter la présence de fumée dans l'air, généralement indicatrice d'un début d'incendie, et alerter les occupants d'un logement par un signal d'alarme sonore.

Les caractéristiques clés d'un DAAF incluent :

Autonomie : le détecteur est doté d'un système d'analyse autonome de l'air ambiant et déclenche son propre avertisseur en cas de détection de fumée

Avertissement : Lorsqu'il détecte de la fumée, le DAAF émet un signal sonore fort pour alerter les occupants.

L'objectif principal du DAAF est de permettre une alerte rapide des occupants avant que l'incendie ne devienne incontrôlable, car la plupart des décès liés aux incendies domestiques surviennent la nuit lorsque les occupants sont endormis.

2.1. Le rôle des détecteurs de fumée :

Le DAAF joue un rôle crucial dans la protection des personnes face aux incendies domestiques. Contrairement à d'autres dispositifs de sécurité incendie, dont l'objectif principal peut être la protection des biens, le DAAF est conçu avant tout pour sauver des vies humaines.

Gagner du temps est essentiel lors d'un incendie, car un feu peut se propager extrêmement rapidement. Chaque minute gagnée grâce à l'alerte précoce d'un DAAF peut faire la différence entre la vie et la mort. Le signal sonore du DAAF permet aux occupants de réagir immédiatement, ce qui est vital lorsque l'incendie survient la nuit, un moment où les personnes sont les plus vulnérables en raison de la phase de sommeil. En effet, la plupart des décès liés aux incendies domestiques surviennent la nuit, lorsque la capacité de réaction des individus est réduite.

Il est également crucial de souligner que c'est souvent la fumée, et non les flammes, qui cause le plus de décès lors d'un incendie. La fumée peut rapidement envahir un espace, rendant la respiration difficile, voire impossible, avant même que les flammes ne deviennent une menace directe.

Le DAAF est un dispositif indispensable pour alerter les occupants d'un bâtiment dès les premiers signes d'un incendie, augmentant ainsi considérablement leur chance de survie en leur permettant de réagir rapidement à un danger imminent.

2.2. Fondamentaux techniques des détecteurs de fumée sur le marché Français

Les détecteurs de fumée disponibles sur le marché français sont des dispositifs de sécurité essentiels qui reposent sur des technologies bien établies pour détecter les premiers signes d'incendie. Voici un aperçu des fondamentaux techniques et des bénéfices utilisateurs associés :

Capteur Optique

La majorité des détecteurs de fumée en France utilisent un capteur optique, qui détecte la présence de fumée en analysant la perturbation d'un faisceau lumineux dans une chambre optique. Cette technologie est particulièrement efficace pour détecter les feux couvant, qui produisent beaucoup de fumée mais peu de flammes.

Certains modèles plus avancés sont équipés de multi-capteurs, combinant différentes technologies (optique, thermique, etc.) pour une détection plus rapide et précise des divers types de feux.

La durée de vie recommandée pour ces capteurs est généralement de 10 ans, au terme desquels le détecteur doit être remplacé pour garantir une efficacité optimale.

Alimentation

Les détecteurs de fumée sont alimentés par des piles. Les modèles avec piles remplaçables nécessitent de changer la pile lorsque celle-ci est faible, et nécessitent donc une vigilance de la part de l'utilisateur.

D’autres modèles sont équipés d’une pile scellée, d’une durée de vie de 10 ans, ce qui est la durée de vie du détecteur.

Fonction Test

Tous les détecteurs de fumée doivent disposer d'une fonction test, qui est obligatoire. Cette fonction permet de vérifier que le détecteur fonctionne correctement en simulant une alerte. C'est un moyen simple pour l'utilisateur de s'assurer que le dispositif est opérationnel et prêt à alerter en cas de détection de fumée.

Fonction Silence

Des modèles sont équipés d'une fonction silence qui permet de désactiver temporairement l'alarme en cas de fausse alerte, comme lors de la cuisson. Cette fonction est particulièrement appréciée pour éviter les déclenchements non justifiés sans compromettre la sécurité à long terme. Cette option est occasionnellement présente sur les modèles proposés en France.

Interconnexion

Certains détecteurs offrent une fonctionnalité d'interconnexion (optionnelle), où plusieurs détecteurs peuvent être connectés entre eux via un système radio. Si l'un d'eux détecte de la fumée, tous les détecteurs du réseau se déclenchent simultanément. Cette fonctionnalité est particulièrement utile dans les grandes habitations ou les bâtiments à plusieurs étages, où il est crucial que l'alarme soit entendue dans tout le logement, indépendamment du point de départ de l'incendie.

En résumé, les détecteurs de fumée en France sont conçus pour offrir une protection optimale contre les incendies domestiques, avec des fonctionnalités adaptées aux besoins des utilisateurs pour garantir une sécurité maximale et une utilisation simple et efficace.

2.3. La qualité comme critère fondamental de choix

La qualité est un critère fondamental à considérer lors du choix d'un détecteur de fumée. Pour garantir cette qualité, plusieurs normes et certifications sont en place.

Marquage CE Obligatoire

Tout détecteur de fumée commercialisé en France doit obligatoirement être marqué CE. Ce marquage atteste que le produit est conforme aux exigences européennes de sécurité, notamment en matière de santé et de protection des consommateurs. Le marquage CE assure que le détecteur respecte les normes minimales requises pour être vendu dans l'Union Européenne.

Zoom sur la Certification NF

Pour un niveau de sécurité supérieur, la certification NF (Norme Française) est recommandée. Les produits portant cette marque ont passé des tests et contrôles rigoureux effectués par un organisme tiers indépendant (AFNOR Certification). Voici quelques-unes des exigences spécifiques à cette certification :

Tests et Contrôles Produits : Les détecteurs certifiés NF sont soumis à des tests stricts pour vérifier leur fonctionnement dans des conditions variées (températures extrêmes, humidité, etc.). Ces tests incluent également la fiabilité des alertes en cas de fumée.

Test des piles : La certification NF exige des tests spécifiques sur l'autonomie des piles et sur les modèles de remplacement. Cela garantit que le détecteur fonctionne efficacement tout au long de sa durée de vie, sans interruptions dues à des problèmes de batterie.

Audits annuels de suivi : Les fabricants doivent passer par des audits annuels pour conserver leur certification NF. Ces audits vérifient que les produits continuent de répondre aux standards élevés de la certification.

Manuel et Hotline en Français : Les produits NF sont accompagnés d'un manuel d'instructions en français, et les fabricants doivent fournir une hotline dédiée en français pour répondre aux questions des utilisateurs. Cela assure que les consommateurs peuvent facilement comprendre comment utiliser et entretenir leur détecteur.

En choisissant un détecteur de fumée avec la certification NF, les consommateurs s'assurent d'obtenir un produit de haute qualité, fiable, et soutenu par un service client accessible, ce qui est essentiel pour la sécurité domestique.

2.4. L'installation pour une protection efficace

Pour assurer une protection efficace contre les incendies domestiques, il est essentiel de bien installer les détecteurs de fumée (selon les recommandations de la commission de normalisation AFNOR/S61D Système de détection incendie).

Emplacements dans l'habitation

Les détecteurs de fumée doivent être placés dans des zones stratégiques pour maximiser leur efficacité. Les lieux recommandés incluent les couloirs, les paliers et les zones de passage desservant les chambres à coucher. Ces zones sont cruciales car elles permettent de détecter rapidement la fumée avant qu'elle n'atteigne les occupants en sommeil.

Il est conseillé d'éviter de placer des détecteurs de fumée dans la cuisine, les salles de bains ou les garages, car la vapeur, l'humidité ou les gaz d'échappement pourraient déclencher des fausses alertes. Pour ce type d'application, d'autres technologies sont disponibles tels que les détecteurs de chaleur (DAAT) et les détecteurs de monoxyde de carbone (DAACO).

Nombre de détecteurs

Le nombre de détecteurs à installer dépend de la taille et de la configuration de l'habitation. La recommandation générale est d'avoir au moins un détecteur par étage : cependant, pour une protection optimale, il est conseillé de placer un détecteur dans chaque chambre et pièce de vie, ainsi que dans les sous-sols et les greniers aménagés.

Position dans les pièces

Pour une efficacité maximale, les détecteurs doivent être installés au plafond, car la fumée monte naturellement. Il est recommandé de les placer au centre de la pièce ou à une distance minimale de 30 cm des murs et des coins pour éviter les zones où la fumée pourrait ne pas atteindre rapidement. Certains détecteurs peuvent également être installés en haut d'un mur, à condition qu'il soit situé à 15-30 cm en dessous du plafond (se référer à la notice de l'appareil). Il est crucial de ne pas installer les détecteurs près des fenêtres, des portes, des conduits de ventilation ou d'autres endroits où les courants d'air pourraient empêcher la fumée d'atteindre le capteur.

En suivant ces recommandations, on assure une couverture optimale, réduisant ainsi les risques de non-détection en cas d'incendie.

2.5. Utilisation, maintenance et remplacement

Une utilisation appropriée, une maintenance régulière et un remplacement en temps opportun sont essentiels pour garantir l'efficacité et la fiabilité de votre Détecteur Avertisseur Autonome de Fumée (DAAF). Voici les bonnes pratiques à adopter pour assurer une protection optimale contre les incendies domestiques.

Agir et réagir face à son DAAF

En cas de déclenchement de l'alarme :

Si votre DAAF se déclenche, réagissez rapidement en vérifiant la présence éventuelle de fumée ou de feu dans votre habitation. Si un incendie est détecté, évacuez immédiatement les lieux en suivant votre plan d'évacuation, en vous assurant de fermer derrière vous la porte de votre habitation ou si vous ne pouvez pas évacuer, confinez – vous dans un lieu à l'abri immédiat des fumées et appelez les services d'urgence pour qu'ils aient connaissance de votre présence.

Déclenchements intempestifs :

Parfois, le DAAF peut se déclencher sans raison apparente, notamment en présence de vapeur de cuisine ou de poussière. Dans ce cas, vous pouvez utiliser la fonction silence (si disponible) pour interrompre temporairement l'alarme. Il est important d'identifier et d'éliminer la source du déclenchement intempestif, puis de vérifier que le détecteur fonctionne correctement.

Signal de piles faibles :

Lorsque les piles sont faibles, le DAAF émet un bip intermittent pour vous avertir. Il est crucial de remplacer les piles immédiatement afin de maintenir la fonctionnalité du dispositif. Utilisez toujours des piles recommandées par le fabricant pour assurer une performance optimale, ou changez le produit si celui-ci arrive en fin de vie (10 ans).

Entretien périodique

Un entretien régulier de votre DAAF garantit son bon fonctionnement sur le long terme :

Tests réguliers :

Il est recommandé de tester votre détecteur au moins une fois par mois en utilisant le bouton de test intégré. Cela permet de vous assurer que l'alarme fonctionne correctement et sera efficace en cas de besoin.

Nettoyage :

La poussière et les débris peuvent affecter la sensibilité du détecteur. Nettoyez délicatement l'extérieur de l'appareil tous les six mois à l'aide d'un chiffon doux ou d'un aspirateur muni d'une brosse souple. Évitez d'utiliser des produits chimiques ou de pulvériser des aérosols à proximité de l'appareil.

Inspection visuelle :

Vérifiez régulièrement que le détecteur est bien fixé et qu'aucun obstacle n'entrave la circulation de l'air autour de l'appareil. Assurez-vous également que les voyants lumineux fonctionnent comme indiqué dans le manuel d'utilisation.

Piles :

Si votre détecteur fonctionne avec des piles remplaçables, surveillez leur durée de vie et remplacez-les dès que le signal de piles faibles se déclenche, selon les recommandations du fabriquant.

Les DAAF équipés de piles scellées ont une autonomie de 10 ans et ne nécessitent alors pas de remplacement. Toutefois, il est important de tester régulièrement l'appareil pour s'assurer de son bon fonctionnement tout au long de sa durée de vie.

Fin de vie et remplacement :

Les DAAF ont une durée de vie limitée et doivent être remplacés pour garantir une protection continue.

Durée de vie :

La plupart des détecteurs ont une durée de vie de 10 ans à partir de la date de fabrication. Au-delà de cette période, les capteurs et les composants électroniques peuvent perdre en efficacité, même si l'appareil semble fonctionner correctement.

Il y a une date limite d'utilisation, ou date de remplacement (ou date de fabrication + 10 ans) marquée sur le DAAF

Remplacement :

Notez la date d'installation de votre DAAF et planifiez son remplacement au plus tard une fois la durée de vie atteinte, Choisissez un nouveau détecteur conforme aux normes en vigueur.

Recyclage :

Lors du remplacement, assurez-vous de recycler l'ancien détecteur conformément aux directives locales pour les déchets électroniques et les piles usagées.

Règles d'installation et de maintenance.

La commission de normalisation AFNOR Systèmes de détection incendie a publié une nouvelle norme NF S61-967 *Matériel de lutte contre l'incendie - Détecteurs avertisseurs autonomes de fumée - Règles d'installation et de maintenance*

Cette nouvelle norme définit les règles d'installation et de maintenance des DAAF dans les bâtiments à usage d'habitation. Le document propose plusieurs niveaux de sécurité, auxquels correspondent des configurations adaptées en DAAF dans le logement.

La norme propose également une méthodologie des opérations de maintenance, assurant une traçabilité des opérations.

Cette norme présente un intérêt tout particulier pour les bailleurs. Elle permet de professionnaliser la maintenance des équipements installés.

3. La FFMI & Le GESI

La Fédération Française des Métiers de l'Incendie, FFMI, représente les intérêts moraux et professionnels des constructeurs, sociétés de services, acteurs majeurs de la sécurité incendie en France. 300 entreprises au service de la protection incendie, pour un marché de 3 md € et 25 000 salariés.

Des extincteurs aux véhicules d'intervention en passant par le désenfumage, le compartimentage, la détection, l'extinction automatique ou encore la signalisation, la FFMI vise la sauvegarde des personnes et des biens, grâce à la garantie de bon fonctionnement des systèmes installés. Nous recommandons une approche globale de la Sécurité incendie par :

- L'utilisation de produits et services certifiés : nos adhérents ont fait le choix d'utiliser la certification par tierce partie indépendante des matériels, services sous règles APSAD et marques NF.

- La marque NF garantit un contrôle continu de la qualité produite et des exigences techniques d'aptitude à l'emploi.
- Notre engagement en faveur du Développement durable.

La FFMI est membre de la Fédération des Industries Mécaniques.

Le GESI, Groupement Français des Industries Electroniques de Sécurité Incendie, représente la majorité des fabricants de matériels de détection incendie installés en France, pour un chiffre d'affaires marché global d'environ 580 millions d'euros. Son rôle est de promouvoir et de développer la protection des biens et des personnes par l'utilisation des systèmes électroniques S.S.I (Système de Sécurité incendie).

Les membres du GESI se réunissent régulièrement lors de réunions plénières pour échanger sur les différentes actualités internes. Certains groupes de travail (GT) existent de façon permanente tels que les GT Produits, Services, Communication ou Environnement, et d'autres sont davantage liés à l'actualité comme les GT Alarme Menace, Cyber, BIM, Services à distance ou encore Vidéo détection. Le GT Habitation est en charge des activités grand public, dont les DAAF.

4. Proposition d'actions

Pour relancer efficacement la sensibilisation et l'équipement en DAAF en France, une approche concertée et collaborative est essentielle. Les pouvoirs publics pourraient intensifier leurs efforts de communication en partenariat avec les principaux acteurs de la sécurité incendie, notamment les assureurs, les industriels du GESI, la FFMI, ainsi que les associations de consommateurs et les bailleurs sociaux.

Campagnes de communication ciblées

Éducation des ménages :

Les campagnes pourraient viser à sensibiliser la population sur l'importance des DAAF, notamment sur leur rôle crucial dans la prévention des décès dus aux incendies domestiques. Ces campagnes pourraient inclure des spots télévisés, des messages radio, et une forte présence sur les réseaux sociaux, accompagnés de témoignages et de démonstrations pratiques.

Implication des enfants et jeunes adultes :

En intégrant des modules de sensibilisation dès l'école primaire et secondaire, à l'instar de ce qui se fait au Royaume-Uni, on pourrait inculquer une culture de la prévention dès le plus jeune âge.

Mobilisation des assureurs :

Incitations financières : Les assureurs pourraient offrir des réductions sur les primes d'assurance habitation pour les logements équipés de DAAF certifiés et en bon état de fonctionnement. De plus, ils pourraient soutenir des programmes de distribution gratuite ou subventionnée de DAAF, notamment dans les foyers à faible revenu.

Communication proactive :

Les compagnies d'assurance pourraient intégrer des messages réguliers dans leurs correspondances (par exemple, lors de l'envoi des relevés d'assurance) pour rappeler l'importance de l'entretien des DAAF et informer sur les dates de fin de vie.

Engagement des industriels et de la FFMI :

Innovation produit : Les fabricants de DAAF, en partenariat avec la FFMI, pourraient développer des produits encore plus accessibles, tant en termes de prix que d'installation, notamment pour les logements sociaux. Ils pourraient également promouvoir des dispositifs connectés, facilitant ainsi la vérification à distance du bon état des détecteurs.

Normes et certifications : Poursuivre la promotion de la certification NF, en mettant l'accent sur les avantages pour les utilisateurs, tout en garantissant que les DAAF commercialisés respectent des standards de qualité rigoureux.

Proposition : Afin de renforcer l'effectivité des dispositifs de prévention dans le logement, la FFMI propose de garantir la présence et le bon fonctionnement des détecteurs de fumée en intégrant leur contrôle dans les diagnostics immobiliers obligatoires

Rôle des bailleurs :

Installation systématique : Les bailleurs devraient s'engager à équiper tous leurs logements de DAAF certifiés et veiller à leur entretien régulier. Des partenariats avec les collectivités locales et les associations pourraient être mis en place pour assurer la maintenance et le remplacement des DAAF en fin de vie.

Associations de consommateurs et d'usagers :

Information et sensibilisation : Les associations pourraient jouer un rôle clé dans la diffusion de l'information, en organisant des ateliers pratiques sur l'installation, l'entretien et le remplacement des DAAF, et en publiant des guides pratiques sur leurs sites internet et leurs bulletins d'information.

5. Les ressources

Pour en savoir plus sur :

- La FFMI : https://www.ffmi.asso.fr/
- Le GESI : https://www.ffmi.asso.fr/syndicats/gesi/
- Ensemble contre le feu : Le collectif pour la sécurité incendie domestique : http://www.ensemblecontrelefeu.fr/
- Les DAAF :

- Sur le site de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) : https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/le-detecteur-de-fumee-daaf

- Sur site de référence service-Public.fr : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19950

- Le DAAF sur le site du ministère de l'écologie : https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/protection-contre-incendies#scroll-nav__6

- Article et Vidéo du GESI sur les DAAF https://www.ffmi.asso.fr/limportance-cruciale-des-detecteurs-de-fumee-10-ans-apres-la-loi/

- Vidéos pédagogiques sur les DAAF (liste non exhaustive)
  - FFMI – GESI Motion design sur le DAAF :
    - https://www.ffmi.asso.fr/wp-content/uploads/2024/02/240118-FFMI-GTMaison-V6-1_v1.mp4
  - FFMI – Sensibilisation des scolaires
    - https://www.youtube.com/watch?v=9B49KCXF2BY
  - Vidéo de la Brigade des sapeurs- pompiers de Paris
    - https://pompiersparis.fr/prevention/le-detecteur-autonome-avertisseur-de-fumee/

- La marque NF Sécurité Incendie Domestique (dont la liste les entreprises titulaires et produits certifiés) : https://certification.afnor.org/securite/nf-securite-incendie-domestique

- European Smoke alarm day: Home | European Smoke Alarm Day (smokealarmssavelives.eu)

- Livre blanc de la FFMI 2027-2032 : https://www.ffmi.asso.fr/livre-blanc-de-la-ffmi-la-securite-incendie-a-lepreuve-des-transitions-et-des-risques-emergents-2027-2032/

ANNEXE : FAQ

Mon détecteur émet des bips répétés, que dois-je faire ?

C'est probablement le son qui indique que l'appareil est en défaut et qui signale qu'il convient de changer la pile. Les sons des appareils en défaut peuvent être écoutés depuis le site suivant :

http://www.ensemblecontrelefeu.fr/equiper/detecteur-fumee/sons.html

Le son émis se distingue aisément du son d'alarme en cas d'incendie. Se référer à la notice du produit.

Mon détecteur m'alerte de façon intempestive : il sonne mais il n'y a pas de fumée et pas de feu

- *D'abord, il convient d'être sûr de l'absence de fumée et de feu ! En cas d'une installation avec plusieurs détecteurs connectés, dès que l'un détecte de la fumée, tous les détecteurs connectés donnent l'alerte.*
- *L'appareil est peut-être installé dans une pièce inadaptée : salle de bain, cuisine, pièce sujette à la présence de poussière (détection de vapeur d'eau, du buée, de fumée de cuisson ou de poussières...). Il convient dans ce cas de déplacer le détecteur dans une pièce de vie.*
- *L'appareil est peut-être perturbé par de la poussière ; auquel cas dépoussiérez le et testez le grâce au bouton Test.*
- *Si l'appareil a plus de 10 ans, celui-ci a atteint sa durée de vie. Il est recommandé alors de le remplacer par un produit neuf.*

Mon détecteur sonne, que dois-je faire ?

Si votre DAAF se déclenche, réagissez rapidement en vérifiant la présence éventuelle de fumée ou de feu dans votre habitation. Si un incendie est détecté, évacuez immédiatement les lieux en suivant votre plan d'évacuation, en vous assurant de fermer derrière vous la porte de votre habitation ou si vous ne pouvez pas évacuer, confinez – vous dans un lieu à l'abri immédiat des fumées et appelez les services d'urgence pour qu'ils aient connaissance de votre présence.

Qu'est-ce qu'un DAAF et pourquoi est-il obligatoire ?

Un DAAF est un dispositif qui détecte la présence de fumée dans l'air et émet un signal sonore pour avertir les occupants du logement en cas d'incendie. Depuis mars 2015, la loi française rend obligatoire l'installation de DAAF dans tous les logements, afin de réduire les risques d'intoxication par les fumées et d'améliorer la sécurité des personnes.

Qui est responsable de l'installation des DAAF ?

Particuliers (propriétaires-occupants) : Vous êtes responsable de l'achat et de l'installation des DAAF dans votre logement.

Bailleurs : En tant que propriétaire bailleur, vous devez installer un DAAF dans le logement que vous louez. Ensuite, l'entretien (vérification de la batterie, etc.) est à la charge du locataire.

Assureurs : Certaines assurances habitation peuvent exiger la preuve de l'installation d'un DAAF pour couvrir les risques liés aux incendies. Il est donc essentiel pour les propriétaires et locataires de conserver une preuve d'achat et d'installation.

Où et comment installer un DAAF ?

Un DAAF doit être installé prioritairement dans les couloirs desservant les chambres, de préférence au plafond, au centre de la pièce ou à au moins 30 cm des murs et angles.

Évitez de le placer dans la cuisine ou près d'une salle de bains pour éviter les fausses alertes dues aux vapeurs d'eau et fumées de cuisson.

Il convient de suivre les instructions d'installations du fabricant et se reportant à la notice d'utilisation.

Combien de DAAF dois-je installer ?

La règlementation n'impose l'installation que d'un appareil par logement. Toutefois, le nombre de DAAF recommandé dépend de la configuration de votre logement :

Studio ou petit appartement : Un DAAF dans la pièce principale.

Grand appartement ou maison : Un DAAF par étage, au minimum, placé dans les couloirs ou près des chambres.

Quel type de DAAF dois-je choisir ?

Assurez-vous que le DAAF est conforme à la norme EN 14604, obligatoire en France et en Europe. Il DAAF doit être porteur du marquage CE faisant référence à la norme européenne

Préférez les détecteurs qui possèdent la marque NF DAAF qui garantit le meilleur niveau de qualité et apportent donc un niveau de confiance supérieur.

Comment entretenir mon DAAF ?

Test mensuel : Appuyez sur le bouton de test pour vérifier le fonctionnement.
Nettoyage trimestriel : Enlevez la poussière avec un chiffon ou un aspirateur.

Remplacement de la batterie : Si nécessaire, selon le modèle.
Un DAAF doit être remplacé après 10 ans d'utilisation, même s'il semble toujours fonctionnel.

Quels sont les risques d'une absence de DAAF ?

En l'absence de DAAF, les occupants sont à risque élevé d'inhalation de fumées toxiques, souvent responsables de la majorité des décès lors d'incendies. De plus, les assureurs peuvent refuser d'indemniser en cas de sinistre si aucune preuve d'installation de DAAF n'est fournie.

En outre, un propriétaire a été condamné à six mois de prison avec sursis, 3.000 euros d'amende et 25.000 euros de dommages et intérêts suite au décès d'un occupant, une tragédie évitable avec un détecteur de fumée.

Les DAAF sont-ils obligatoires dans tous les types de logements ?

Oui, la loi impose l'installation de DAAF dans tous les logements (maison individuelle, appartement, résidence principale ou secondaire). Les logements neufs ou rénovés doivent également respecter cette obligation.

Peut-on être pénalisé en cas de non-installation de DAAF ?

Il n'existe pas de sanction directe prévue par la loi, mais en cas de sinistre, l'absence de DAAF peut entraîner une réduction des indemnisations par l'assureur ou une non-indemnisation. De plus, la responsabilité du propriétaire ou du bailleur peut être engagée en cas d'accident.

Fixation du DAAF avec de l'adhésif double face ?

Se référer à la notice du produit. L'utilisation de vis et cheville est le mode le plus recommandé de façon générale.

L'utilisation d'adhésif double face est limitée à impossibilité de percer, en cas de risque amiante potentiel… il convient de s'assurer que le support est correct. Le double face est parfois fourni testé et validé par le fabricant.

DAAF posé sur un meuble, étagère ?

Cette installation est à proscrire. Cela ne correspond aucunement aux conditions dans lesquelles les performances du détecteurs ont été validées.

Il convient de suivre les recommandations d'installation des fabricants sur la notice et la règlementation (arrêté du 5 février 2013) rappelle que « Le détecteur est fixé solidement en partie supérieure, à proximité du point le plus haut et à distance des autres parois ainsi que des sources de vapeur ».

Notice accessible via un QR Code sur l'appareil ?

Les notices sont de plus en plus souvent accessibles à l'aide d'un code QR. C'est un plus, mais la notice doit être fournie sous forme papier avec l'appareil.

Mise en rebut

Attention à la mise en rebut comme les autres petits équipements électriques et électroniques (tri sélectif). Il convient de déposer les appareils en centre de tri et/ou dans un bac de collecte approprié au DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques).